Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CONSULAT GENERAL
DE FRANCE A BRUXELLES

DEMANDE DE DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE

A transmettre à la mairie de votre lieu de résidence si vous habitez en France ou au consulat de votre pays de résidence si vous habitez à l'Étranger.

Je soussigné(e) (nom, prénoms) .....

Adresse complète : .....

.....

Téléphone et e-mail : .....

sollicite le duplicata de mon livret de famille, suite à

☐ perte ou vol du précédent livret de famille.
Dans ce cas, joindre la déclaration de perte/de vol du précédent livret de famille, établie par la police.

☐ divorce / séparation

Fait à ....., *le* .....

Signature du demandeur :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ÉPOUX / PARENTS			
ÉPOUX / PÈRE		**ÉPOUSE / MÈRE**	
NOM		NOM	
Prénom(s)		Prénom(s)	
Date de naissance		Date de naissance	
Lieu de naissance		Lieu de naissance	
Date et lieu du mariage			

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ENFANTS COMMUNS (nés avant ou après le mariage, même décédés, devant être inscrits sur le livret de famille)		
Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance

À cocher le cas échéant : ☐ *j'ai renseigné les enfants suivants au verso.*

Joindre au présent formulaire :

- ☑ **la photocopie de votre pièce d'identité**
- ☑ **la déclaration de perte ou de vol**, le cas échéant
- ☑ **une enveloppe au format A5** (160 x 240 mm) avec vos coordonnées et affranchie au tarif en vigueur :
  - vous résidez en Belgique : timbres belges : **1,58 €**
  - vous résidez en France : timbres français : **1,90 €**

  tarifs au 1er janvier 2016
  - vous résidez à l'Etranger : le duplicata vous sera remis par votre consulat

42 boulevard du Régent – 1000 BRUXELLES
: www.consulfrance-bruxelles.org – : consulat@consulfrance-bruxelles.org